

ASSEMBLÉE NATIONALE12 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 2233)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 206

AMENDEMENT

présenté par

M. Fégné, M. Delautrette, M. Dufau, M. Barusseau, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Roussel,
M. Belhaddad, Mme Allemand, M. Courbon, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rossi,
Mme Rouaux, M. Eskenazi, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay,
M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califé, Mme Capdevielle, M. Christophe,
M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure, Mme Froger,
M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot,
Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié,
Mme Karamanli, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic,
Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, Mme Récalde,
M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez,
Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE 3 BIS

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« deux ans »

les mots :

« douze mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés décline l'amendement de rédaction générale et propose de réduire de 24 mois à 12 mois la publication de l'estimation de l'impact environnemental des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030.

La publication dans un délai raisonnable de l'estimation de l'impact environnemental des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 doit intervenir suffisamment en amont de la tenue de l'événement afin de prévoir un plan d'action adéquat, à même de garantir des jeux exemplaires et respectueux d'un environnement particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique.

Il est donc important que ce document puisse être publié dans un délai raisonnable.